

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Tombé

AMENDEMENT

N ° DN100

présenté par

Mme Colombier, M. Giletti, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Galzy, M. Girard, M. Gonzalez,
M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de la l'alinéa 12, après le mot :

« comme »,

insérer les mots :

« les relocalisations de nos chaînes de production et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important d'intégrer dans cet alinéa du rapport annexé que la résilience de nos forces en cas d'engagement majeur passe non seulement en effet par a sécurisation des approvisionnements de certaines matières premières, mais qui suppose au préalable la relocalisation sur le territoire national de nos chaîne de production permettant à l'État de maîtriser parfaitement la disponibilité des matériels nécessaires pour « tenir dans la durée ».